



Avis de Soutenance

Madame Manon LEMAIRE

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Les ressources génétiques en droit international
Contribution à l'étude du régime d'accès et de partage des avantages*

dirigés par Monsieur Hugues HELLIO

Soutenance prévue le **lundi 01 décembre 2025** à 13h30

Lieu : Faculté de Droit, Université d'Artois - 508 Rue d'Esquerchin, 59500 Douai

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Hugues HELLIO	Université d'Artois	Directeur de thèse
Mme Marie CORNU	CNRS Institut des sciences sociales du politique (ISP)	Examinatrice
M. Pierre-François LAVAL	Université Jean Moulin Lyon 3	Examineur
M. Olivier CLERC	Université d'Artois	Examineur
Mme Christine FRISON	Université de Liège	Rapporteure
Mme Christel CURNIL	Sciences Po Toulouse	Rapporteure
M. Makane Moïse MBENGUE	Université de Genève	Examineur

Résumé :

La Convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992 et complétée par son Protocole de Nagoya en 2010, établit un régime international encadrant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation. Ce régime repose sur la reconnaissance des droits souverains des États sur leurs ressources et sur leur valorisation économique par le biais des droits de propriété intellectuelle. Il a pour objectif d'assurer un partage juste et équitable des avantages entre fournisseurs et utilisateurs, tout en garantissant l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité. Le régime institué reconnaît également l'importance des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ainsi que les droits des communautés autochtones et locales. Progressivement décliné dans plusieurs enceintes spécialisées en matière d'agriculture, de santé publique et de biodiversité marine, il constitue désormais l'un des piliers du droit international de la biodiversité. Plus de trente ans après son adoption, ce régime demeure marqué par d'importantes fragilités, tant de conception que de mise en œuvre. La dématérialisation des ressources génétiques, rendue possible par les technologies de séquençage numérique, accentue ces fragilités en transformant les ressources matérielles en informations et en rendant incertaine l'application du régime. La thèse propose une analyse transversale, critique et prospective du régime, en examinant ses fondements normatifs et les limites qui entravent son effectivité. Elle explore les perspectives de son renouvellement à travers l'intégration des informations de séquençage numérique des ressources génétiques et le recours à une approche fondée sur les communs, qui conduisent à repenser le droit de propriété au-delà de sa dimension exclusive. Ce travail vise ainsi à contribuer à la réflexion sur la gouvernance des ressources génétiques pour répondre aux défis contemporains de la biodiversité et aux exigences d'équité du droit international.